

Feu vert sous conditions au rachat de Kindred (Unibet) par La Française des jeux

Publié le 13 septembre 2024

Le 14 mai 2024, la société La Française des jeux a notifié à l'Autorité de la concurrence le projet de prise de contrôle exclusif de la société Kindred Group.

Après examen de l'opération, l'Autorité a autorisé celle-ci sous conditions. Afin de remédier aux risques d'atteinte à la concurrence identifiés, FDJ a souscrit des engagements comportementaux

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 SEPTEMBRE

L'Autorité autorise le rachat de Kindred (Unibet) par La Française des jeux, en le conditionnant à une séparation des activités sous monopole et concurrentielles, notamment en ce qui concerne les marques

[lire le communiqué de presse](#)